

VIII.
BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1890.

—

(AMENDEMENTS.)

—

(146)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, pour l'exercice 1890, déposé en février dernier, a été arrêté provisoirement et sous réserve des modifications ultérieures, à la somme totale de fr. 91,903,897 »

La revision à laquelle les prévisions de dépenses alors établies ont été soumises, a fait reconnaître la nécessité d'y apporter certains amendements qui se traduisent par une augmentation totale de 4,542,201 »

En sorte que le projet de Budget amendé s'élève maintenant à la somme de fr. 96,446,098 »

Les amendements proposés s'appliquent aux crédits demandés pour les Administrations des Chemins de fer, des Postes, des Télégraphes et de la Marine.

Les explications qui vont suivre en fournissent la justification.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Le projet de Budget primitif comportait à ce chapitre une prévision de dépense de fr. 73,188,108 »
soit à 5,000 francs près un chiffre égal à celui alloué dans le Budget de 1889.

Mais, par suite de la hausse des combustibles, bois et métaux d'une part, de l'extension du trafic d'autre part, ce dernier Budget présente des insuffisances qui, étendues à un exercice complet, se chiffrent comme il suit :

Hausse des prix fr. 1,691,000 »

Extension du trafic 1,806,000 »

De sorte que, d'après les faits dès maintenant acquis, les allocations inscrites au premier projet étaient inférieures à la réalité de 3,497,000 »

et auraient dû être portées à fr. 76,685,108 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En plus pour l'établissement d'un service de transport de portefeuilles entre les bureaux de la ville et ceux provisoirement transférés au parc du Cinquantenaire fr.	4,100 »
En moins, le montant d'un transfert à l'article 18	5,000 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE ÉGALE. fr.	900 »

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 14. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Le crédit nouveau sollicité s'élève à fr.	10,701,500 »
celui porté au projet primitif est de	10,402,764 »
	<hr/>
AUGMENTATION. fr.	298,736 »

Les nécessités du service d'entretien, l'importance du trafic et le rétablissement du service de nuit auquel il a fallu recourir sur certaines lignes, ont exigé des extensions de personnel déjà réalisées à concurrence de fr.

63,825 »

Les lignes nouvelles ouvertes en 1889 (complément de crédit) et celles à créer en 1890 (1^{re} moitié de crédit) donnent lieu ensemble à une dépense d'environ

34,911 »

La continuation des travaux de renouvellement en rails de 52 kilogr., destinés à renforcer les voies pour le passage des trains internationaux à marche rapide, exige, comme en 1889, un complément d'allocation, ci

200,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 298,736 »

ART. 15. — *Billes, rails, matériel fixe tenant à la voie.*

Il est demandé un supplément de crédit de fr.

779,542 »

Cette somme est absorbée à concurrence de 603,672 francs par la hausse dans les prix des bois et métaux ; le surplus, 175,870 francs, est entre autres destiné à pourvoir au remplacement de ponts à peser, d'appareils spéciaux, etc., dans les voies qui seront renouvelées en rails de 52 kilogr. au mètre courant.

L'allocation primitive était de fr.

3,805,458 »

L'allocation nouvelle se trouve portée à fr.

4,585,000 »

ART. 16. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Allocation portée au projet amendé fr.

2,109,200 »

— — primitif

1,785,520 »

AUGMENTATION. fr. 325,880 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

En 1889, les travaux d'entretien mis en adjudication publique ont été soumissionnés à une somme supérieure d'environ 43,900 francs à celle prévue.

Rien ne faisant prévoir une baisse en 1890, il y a lieu de prévoir un supplément de crédit égal, ci fr. 43,900 »

Par suite de l'emploi de rails de plus fort tonnage et de l'augmentation de la vitesse de certains trains rapides, le ballast des voies parcourues par ces trains doit être tamisé et en partie renouvelé; certains ouvrages d'art réclament, en outre, des travaux de consolidation et de renouvellement. C'est une dépense de fr. 279,980 »
qui, toutefois, pour une bonne partie, n'a qu'un caractère temporaire.

TOTAL ÉGAL. fr. 323,880 »

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . fr. 1,677,770 »
A ajouter une somme de fr. 3,400 »
provenant d'un transfert de 1,800 francs de l'article 7 (Services communs) et de 3,600 francs de l'article 21.

TOTAL. fr. 1,683,170 »

Crédit demandé par le projet de Budget révisé fr. 1,690,220 »

AUGMENTATION. fr. 7,050 »

Cette augmentation représente la moitié du crédit afférent aux extensions de personnel devenues indispensables par suite du développement du travail imposé dès l'année courante aux services de la traction et du matériel.

ART. 18. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

La nécessité dans laquelle on s'est trouvé d'augmenter le nombre des trains a obligé de renforcer le cadre des machinistes, chauffeurs et serre-freins ainsi que le personnel préposé à la visite et à l'entretien courant du matériel. Les agents qu'il a fallu admettre en plus de ce chef occasionneront pour l'exercice 1890 une dépense en plus de fr. 353,500 »
une somme de fr. 3,000 »
est transférée de l'article 8.

AUGMENTATION. fr. 353,500 »

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr. 10,949,500 »

— — — amendé fr. 11,303,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	586,000 »
— — — amendé	596,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	10,000 »

Ce chiffre comprend 2,100 francs du chef de la participation des brigadiers serre-frein aux primes de régularité.

Ces agents, qui exercent une influence réelle sur la marche régulière des trains, ne recevaient pas de primes jusqu'à présent. Le surplus est destiné à mettre les primes existantes mieux en rapport avec l'intensité du trafic.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Le montant de cette allocation a été établi en supposant en 1890 une consommation égale à celle de 1889. La différence en plus, . fr. 659,700 » entre l'allocation nouvelle et l'allocation primitive est due exclusivement à la hausse survenue dans les prix des matières, étant supposé que les adjudications encore à faire donneront les prix obtenus en dernier lieu.

Ajoutant l'allocation primitive	5,005,000 »
	<hr/>
On trouve pour l'allocation nouvelle fr.	5,644,700 »

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	13,796,000 »
— — — amendé	15,046,600 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	1,250,600 »
à laquelle il faut ajouter pour avoir l'augmentation réelle, la partie de crédit transférée à l'article 17 ci-dessus . . .	3,600 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . fr.	1,254,200 »

Cette augmentation représente, étendue à un exercice entier, les dépenses supplémentaires qui se sont imposées successivement dans le courant de l'exercice 1889, tant en matières qu'en personnel, afin d'assurer l'entretien régulier des locomotives, voitures et wagons et de faire face à la hausse constatée dans les prix des charbons, des bois et des métaux.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRANSPORTS.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 9,383,494 »
 auquel il y a lieu d'ajouter une somme de 98,690 »
 représentant la dépense afférente aux extensions de personnel
 que l'on s'est trouvé dans la nécessité de réaliser en 1889 pour
 faire face au développement du trafic.

TOTAL. . . fr. 9,482,184 »

Il y a à déduire une somme de fr. 188 »
 du chef de transferts de l'article 7, d'une part, et à l'article 35
 (Postes) d'autre part.

RESTE. . . fr. 9,481,996 »

à ajouter pour les besoins nouveaux de 1890 une augmenta-
 tion de 82,575 »
 se décomposant comme suit :

1° Transformations d'emplois du chef de dispositions orga-
 niques déjà exécutées en partie; relèvement du traitement des
 titulaires d'un certain nombre de stations des dernières
 classes (1^{er} crédit) fr. 17,000 »

2° Création de stations sur les lignes nou-
 velles, séparation des services de la poste et du
 chemin de fer dans certains bureaux mixtes;
 organisation de nouveaux trains, etc. (1^{er} crédit). 65,575 »

Crédit demandé par le projet de Budget révisé. . . . fr. 9,564,571 »

ART. 23. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 6,263,451 »

— — — — — amendé 6,415,800 »

AUGMENTATION. . . fr. 152,349 »

Cette augmentation se décompose ainsi qu'il suit :

Extensions déjà réalisées en 1889 par suite des nécessités
 du trafic fr. 106,580 »

Admissions d'agents nouveaux (agréés et ouvriers) pour le
 service des stations (moitié du crédit). 45,769 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 152,349 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 28. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,941,000 »
— — — amendé . . .	2,124,200 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . .	fr. 183,200 »

En 1880, lorsque le service du chauffage des trains a été étendu aux voitures de 3^e classe, il a été acquis en extension 12,000 chaufferettes nouvelles. Le renouvellement graduel de cet effectif entraînera une dépense supplémentaire pour laquelle il y a lieu de prévoir au Budget de 1890 un premier crédit de fr. 74,000 »

L'augmentation du prix et de la consommation des huiles d'éclairage, l'entretien de l'outillage et du mobilier des stations donnent lieu, dans la situation actuelle du trafic, à une dépense non prévue de , fr. 109,200 »

TOTAL ÉGAL. . . fr. 183,200 »

PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.

ART. 29. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,817,520 »
A ajouter, une somme de	24,000 »

représentant la dépense afférente à des admissions réalisées en 1889, le personnel étant insuffisant pour assurer la régularité du service.

Crédit demandé par le projet de Budget révisé fr. 1,841,520 »

CHAPITRE III.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Services communs.

ART. 32. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 87,694 »
— — — amendé	88,319 »
	<hr/>
AUGMENTATION	fr. 625 »

Il y a lieu de créer un emploi de chef de fabrication pour l'atelier du Timbre. La somme de 625 francs est la moitié du traitement de 1,250 francs qui sera attaché à cet emploi, à partir de juillet 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	100,650	»
— — — amendé . . .		110,020	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . .	fr.	9,370	»

Cette augmentation est destinée à payer le salaire d'ouvriers nouveaux à recruter en 1890, par suite du développement du service des Postes et des Télégraphes, et à améliorer la position des ouvriers les plus méritants.

ART. 34. — *Matériel, machines, outils, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	158,500	»
— — — amendé . . .		170,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . .	fr.	11,500	»

Pour avoir l'augmentation réelle, il faut ajouter à cette somme celle de fr. 20,000 »
représentant les frais d'entretien des locaux de la Poste et du Télégraphe, situés en dehors des dépendances des stations et des locaux indépendants établis dans les stations, dépenses qui se rattachent aux articles 40 et 44 du Budget, à concurrence de 15,000 francs pour le premier et de 5,000 francs pour le second.

L'augmentation totale est donc de	fr.	31,500	»
---	-----	--------	---

Elle ne constitue, en fait, qu'une charge temporaire justifiée 1° par la nécessité de constituer une réserve spéciale des valeurs postales et télégraphiques; 2° par l'appropriation des locaux de l'atelier et du dépôt du Timbre, dont les installations actuelles sont insuffisantes.

POSTES.

ART. 35. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	3,734,639	»
— — — amendé . . .		3,796,709	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . .	fr.	62,070	»
y compris un transfert de		1,988	»
de l'article 22.			
		<hr/>	
RESTE . . .	fr.	60,082	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

représentant la moitié de la dépense à résulter des mesures indiquées ci-après.

a. Transformation d'un emploi de commis-chef en emploi de chef de chef de bureau à la perception de Bruxelles (Centre) . . . fr.	475 »
b. Transformation de 4 emplois de commis en emplois de commis-chef.	400 »
c. Admission d'agents nouveaux (20 commis et 43 auxiliaires).	54,882 »
d. Transformation de 20 emplois d'auxiliaire en emplois de commis	2,000 »
e. Promotions réglementaires après 6 années d'ancienneté dans le grade (art. 111 et 112 de l'arrêté organique).	7,425 »
f. Revision de la classification des bureaux	3,300 »
g. Création de bureaux et transformation de bureaux mixtes en bureaux de perception ou de sous-perception.	2,500 »
h. Avancement à des auxiliaires	3,000 »
i. Avancement à des sous-percepteurs	2,000 »
j. Avancement à des agents de dépôt.	300 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL fr.	60,082 »

ART. 36. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif. . . . fr.	4,043,215 »
— — — — — amendé.	4,102,615 »
	<hr/>
AUGMENTATION. . . . fr.	59,400 »

Cette augmentation se justifie par les considérations exposées ci-après.

Les dépenses nécessitées par l'emploi d'aides spéciaux dans des circonstances exceptionnelles ainsi que par le remplacement des facteurs dont les emplois ont été créés en 1889, auront pour effet de constituer le Budget de cet exercice, en déficit d'une somme de fr. 7,500 » lequel se reproduirait en 1890 si l'allocation n'était pas augmentée.

Les exigences du service nécessitent la création de 14 emplois nouveaux de facteurs des postes et de 24 emplois de facteurs ruraux, soit une augmentation :

Pour les premiers, de. fr.	17,920 »
Pour les seconds, de	24,720 »

Il reste à régulariser la position de 40 facteurs ruraux, chargés d'un service local, et de garçons de bureau qui, jusqu'à présent, n'ont pas pu obtenir une nomination de facteur des postes.

La conversion de 40 services de l'espèce nécessitera une dépense annuelle de 10,000 »

TOTAL. . . . fr.	<hr/> 52,640 »
------------------	----------------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	7,500 »
dont les deux tiers suffiront en 1890		35,100 »
Enfin, depuis 1882, aucun crédit n'a été accordé en vue de doter d'une seconde remise de correspondances les communes rurales qui se trouvent dans les conditions requises pour obtenir cet avantage. Pour leur donner partiellement cette satisfaction, il est demandé un premier crédit de		7,300 »
	SOIT ENSEMBLE. . . fr.	49,900 »
Pour accorder une augmentation de salaire aux aides-messagers, classeurs, boute-feu, etc., qui peuvent prétendre à une amélioration de position, il faut un crédit de		3,100 »
Enfin, pour pouvoir accorder une nomination de facteur à six agents chargés d'un service de transport de dépêches et de levées de boîtes, il convient de transférer de l'article 37 à l'article 36 une somme de 5,185 francs et d'augmenter celle-ci de 1,217 francs, représentant la différence entre le salaire actuellement payé et la moyenne du traitement de facteur, soit		6,400 »
	TOTAL ÉGAL. . . fr.	59,400 »

ART. 37. — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	481,210 »
— — — amendé	476,027 »
	DIMINUTION. . . fr.
	5,183 »

montant du transfert opéré de cet article à l'article 36 et expliqué à ce dernier.

ART. 38. — *Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	603,000 »
— — — amendé	642,000 »
	AUGMENTATION. . . fr.
	39,000 »

Une subvention est due à la *Deutsch-Australische-Dampfschiffs Gesellschaft* de Hambourg, pour l'escale que font à Anvers ceux de ses paquebots qui font le service entre Hambourg et les ports de l'Australie. La loi du 5 août 1889, en approuvant la convention conclue entre le Gouvernement et cette Société, a alloué un crédit de 12,000 francs à rattacher à l'article 38 du

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Budget de 1889, pour permettre le paiement des primes dues pour la partie de l'exercice restant à courir.

Le crédit à prévoir pour faire face à la dépense d'une année entière devrait donc être de fr. 39,000 »
pour 26 traversées à 1,500 francs l'une.

ART. 40. — *Matériel, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	723,820	»
— — — — — amendé		738,820	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	35,000	»

Si l'on déduit de cette somme celle de 15,000 francs transférée de l'article 34 pour les raisons exposées à cet article, il reste une augmentation de 20,000 francs, nécessaire pour faire face au surcroît de dépenses de matériel, de frais de régie, de loyers, etc., qui résultent du développement constant du service. D'autre part, il faudra, en 1890, faire construire trois nouvelles voitures pour bureaux ambulants, en remplacement des véhicules usés. De là, l'augmentation de crédit demandée.

TÉLÉGRAPHES.

ART. 42. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	2,748,231	»
— — — — — amendé		2,784,156	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	35,925	»

Cette augmentation permettra la réalisation des mesures ci-après reconnues nécessaires pour assurer la marche régulière du service :

1° Création d'un emploi de chef de section, y compris les frais de déplacement	fr.	4,700	»
2° Relèvement de la classe de quelques perceptions et création d'une perception nouvelle, y compris les frais de loyer du titulaire.		10,550	»
3° Conversion de 5 emplois de commis-chef en emplois de chef de bureau et de 9 emplois de commis en emplois de commis-chef		9,050	»
4° Admission de 10 commis et de 25 auxiliaires		33,500	»
5° Transformation de 3 emplois de facteur en emplois de chef-facteur		750	»
6° Conversion d'un emploi d'expéditionnaire en emploi de chef-expéditionnaire		300	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	58,850	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

dont la moitié seulement est nécessaire en 1890 fr.	29,425 »
7° Primes télégraphiques	6,500 »
	<hr/>
ENSEMBLE fr.	35,925 »
	<hr/>

ART. 43. — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	900,915 »
— — — amendé	937,275 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	36,360 »
	<hr/>

Cette augmentation doit pourvoir aux dépenses suivantes :

1° Allocation aux compagnies de chemins de fer concédés pour coopération au service télégraphique fr.	2,000 »
2° Frais de remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux.	18,000 »
3° Admission d'ouvriers pour le service administratif et augmentation normale des salaires	4,000 »
4° Admission de 4 élèves télégraphistes, de 7 poseurs et conversion de 2 emplois de poseur en emplois de contre-maître	9,860 »
5° Augmentation de salaire aux ouvriers méritants du service technique	2,500 »
	<hr/>
SOMME ÉGALE fr.	36,360 »
	<hr/>

ART. 44. — *Entretien des lignes, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	300,000 »
— — — amendé	335,000 »
	<hr/>
AUGMENTATION fr.	35,000 »
	<hr/>

Cette augmentation se décompose ainsi :

1° Transfert de l'article 34. fr.	5,000 »
2° Travaux spéciaux de réfection de lignes aériennes.	11,000 »
3° Entretien et renouvellement de lignes souterraines	10,000 »
4° Acquisition de poteaux.	5,000 »
5° Entretien courant	4,000 »
	<hr/>
TOTAL ÉGAL fr.	35,000 »
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	4,136,596	»
— — — amendé . . .		4,143,196	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . .	fr.	6,600	»

Cette augmentation est demandée :

1° Pour renforcer de deux matelots à 1,500 francs le personnel des bateaux de passage faisant le service entre Anvers et la Tête-de-Flandre, par suite de l'extension croissante des transports et de la mise en service d'un nouveau steamer ;

2° Pour augmenter d'un commis à 2,000 francs le personnel des constructions maritimes ;

3° Pour établir une station de sauvetage à Heyst, comportant un préposé à 600 francs, un patron à 400 francs et dix matelots sauveteurs à 300 francs l'un. Cette station ne pouvant être installée avant le 1^{er} juillet 1890, la moitié du crédit soit 2,000 francs suffira pour l'année prochaine.

ART. 48. — *Traitements, salaires, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr.	219,280	»
— — — amendé . . .		235,280	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . .	fr.	16,000	»

Cette augmentation comprend :

1° Un transfert de l'article 51 (Traction et matériel), à concurrence de 8,000 francs, proposé pour permettre de faire effectuer à l'atelier des paquebots, à Ostende, par des ouvriers spéciaux à recruter, les travaux d'entretien et de réparation à faire aux grands paquebots faisant le service entre Ostende et Douvres, travaux qui, à raison de leur nature et de l'urgence qu'ils présentent souvent, ne pourraient, sans inconvénient, être confiés à l'industrie privée.

2° Une somme de 8,000 francs destinée au paiement du salaire d'ouvriers supplémentaires chargés de l'embarquement des combustibles, à Ostende, de l'extinction des feux à l'arrivée des paquebots, du débarquement des cendres,

NOTE PRÉLIMINAIRE.

du nettoyage des chaudières et d'autres travaux de jour et de nuit qui n'admettent aucun retard.

ART. 51. — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 1,274,706	»
— — — amendé . . .	1,266,706	»
	<hr/>	
DIMINUTION. . .	fr. 8,000	»

Cette diminution provient d'un transfert à l'article 48.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quatre-vingt-seize millions quatre cent quarante-six mille quatre-vingt-dix-huit francs (96,446,098 francs), conformément au tableau ci-annexé.

(162)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES
POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 °	} 548,075 °
2	— des fonctionnaires et employés	177,175 °	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	8,000 °	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	41,900 °	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	65,000 °	
6	Honoraires des avocats du Département	55,000 °	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	467,415 °	
8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	125,560 °	
9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	660,000 °	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	40,000 °	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	40,000 °	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; congrès des chemins de fer	11,000 °	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,521,740 °	
14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	10,701,500 °	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	4,585,000 °	
16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,100,200 °	
A REPORTER. fr.		20,261,415 °	548,075 °

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	20,261,415 »	548,075 »
SECTION 3. — Traction et matériel.			
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,690,220 »	77,506,642 »
18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	11,305,000 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	596,600 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	5,644,700 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	15,046,600 »	
SECTION 4. — Transports.			
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	9,564,571 »	
23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois et manœuvres par chevaux	6,415,800 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	500,000 »	
25	Frais d'exploitation.	2,124,200 »	
26	Camionnage	1,700,000 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 »	
28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport	50,000 »	
SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.			
29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,841,520 »	
30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	01,016 »	
31	Primes pour application régulière de taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	5,000 »	
CHAPITRE III.			
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	88,510 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	110,020 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc.	170,000 »	
	A REPORTER. fr.	508,559 »	77,744,717 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	368,530 •	77,744,717 •
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,703,709 •	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	4,102,615 •	
37	Transport des dépêches	476,027 •	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif)	642,000 •	14,266,180 •
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif)	10,000 •	
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	758,820 •	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne.	5,250 •	
	SECTION 3. — Télégraphes.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,784,156 •	
45	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	957,275 •	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	335,000 •	
45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	2,000 •	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 •	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,145,196 •	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	255,280 •	
49	Remises. (Crédit non limitatif)	1,540,000 •	4,284,917 •
50	Subsides.	99,735 •	
51	Traction et matériel	1,266,706 •	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 •	5,000 •
	A REPORTER. . . fr.	•	96,300,825 •

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEM. DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (Suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	96,500,825 •
	CHAPITRE VI.		
53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (<i>Charge extraordinaire et temporaire</i>)	77,000 •	77,000 •
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	22,200 •	22,200 •
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	50,525 •	50,525 •
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget	15,750 •	15,750 •
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, ETC. . . . fr.	•	96,446,008 •

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1890.



BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	°	Traitement du Ministre fr.	
2	a.	Traitements des fonctionnaires et employés {	
	b.		Secrétariat général 159,750 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 37,425 »	
3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc. 17,600 »	
5	b.		— Chauffage, éclairage et distribution d'eau 10,650 »
	c.		— Entretien des locaux, achat et entretien des meubles. 30,750 »
6	°	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
—			
PREMIÈRE SECTION.			
SERVICES COMMUNS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
7	a.	Comité d'administration, haute surveillance et direction du service général fr. 374,715 »	
	b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Magasin central, fabrication des billets de voyageurs 71,600 »	
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 21,400 »	
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>			
8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'administration centrale, de l'autographie et du factage 56,900 »	
	b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau 21,460 »	
	c.	Emmagasinage et distribution des approvisionnements du magasin central. 24,200 »	
	d.	Fabrication de coupons Edmond'son 25,000 »	
<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services :</i>			
9	a.	Imprimés et autographies 235,000 »	
	b.	Fournitures de bureau, ficelles, enveloppes, papiers, encre, etc. 66,000 »	
	c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, comptes rendus, cahiers des charges, etc.) 200,000 »	
	d.	Objets de gravure, abonnements, mobilier, frais de publicité 161,000 »	
10	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	
11	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt	
12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales 6,000 »	
	b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer 5,000 »	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	•	•	
177,175	177,175	•	•	
8,000	8,000	•	•	
41,900	41,900	•	•	
65,000	65,000	•	•	
55,000	55,000	•	•	
348,075	348,075	•	•	
467,415	471,015	•	3,600 •	
125,530	126,460	•	930 •	
660,000	660,000	•	•	
40,000	40,000	•	•	
40,000	40,000	•	•	
11,000	11,000	•	•	
1,343,075	1,348,475	•	4,500 •	
DIMINUTION. . . fr.		4,500 •		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .</i>		
13	a.	Direction centrale du service des voies et travaux fr. 198,370 »
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances . . . 1,210,070 »
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 104,500 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
14	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.) 6,054,500 »
	b.	Entretien ordinaire des voies, ouvrages d'art, bâtiments et dépendances de la route, réception et renouvellement des billes, rails, ballast, etc. (chefs-poseurs, poseurs, maçons, charpentiers, forgerons, terrassiers, etc.) 4,667,000 »
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,500,000 »
	b.	— de rails et accessoires 1,405,000 »
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule 500,000 »
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
16	a.	Matériaux, main-d'œuvre pour travaux d'entretien extraordinaire et de renouvellement des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants. 1,575,880 »
	b.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et d'objets divers 517,520 »
	c.	Loyers de locaux pour bureaux et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas dans un bâtiment de l'État 216,000 »
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,521,740	1,521,740	"	"	
10,701,500	10,402,764	298,736	"	
4,585,000	5,805,458	779,542	"	
2,109,200	1,785,320	325,880	"	
18,917,440	17,513,282	1,404,158	"	
AUGMENTATION. . . fr.		1,404,158		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
17	a.	Direction centrale du service fr. 286,250 »
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements 857,950 »
	c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. 358,310 »
	d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 100,980 »
	e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 88,750 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins) 5,873,000 »
	b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport 2,853,500 »
	c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel. 111,500 »
	d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) 2,467,000 »
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage 207,800 »
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois 270,600 »
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage 11,200 »
	d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs 8,000 »
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc. 5,095,000 »
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation 540,700 »
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,950,000 »
	b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc. 5,229,200 »
	c.	Agents en service général (agréés, contremaîtres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.) 657,400 »
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel 3,250,000 »
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution	
1,690,220	1,677,770	12,450	•	
11,305,000	10,940,500	364,500	•	
506,600	586,000	10,000	•	
5,644,700	5,005,000	639,700	•	
15,046,600	15,796,000	1,250,600	•	
54,283,120	52,014,870	2,268,250	•	
AUGMENTATION. . . fr.		2,268,250		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
22	a.	Direction centrale du service. fr. 821,460 »
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des wagons; convoyage des voyageurs et des marchandises. 3,305,195 »
	c.	Trafic. — Surveillance du service; bureaux des stations; factage; relations internationales, etc. 5,155,326 »
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 284,590 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux :</i>		
23	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 3,976,500 »
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes à l'essai, veilleurs, etc. 1,926,500 »
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 515,000 »
24	•	Primes pour encourager la marche régulière des convois
<i>Frais d'exploitation :</i>		
25	a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 1,408,000 »
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 706,200 »
	c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	•	Camionnage. — Prise et remise à domicile.
27	•	Pertes et avaries. — Indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux
28	•	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution	
9,684,571 »	9,583,494 »	181,077 »	»	
6,415,800 »	6,263,451 »	152,349 »	»	
390,000 »	390,000 »	»	»	
2,124,200 »	1,941,000 »	183,200 »	»	
1,790,000 »	1,790,000 »	»	»	
600,000 »	600,000 »	»	»	
30,000 »	30,000 »	»	»	
20,914,571 »	20,397,945 »	516,626 »	»	
Augmentation. . . fr.		516,626 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CINQUIÈME SECTION.		
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 717,800
	b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs. — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,055,050
	c.	Dépôt du timbre. 21,000
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 47,070
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
30	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service 74,016
	b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,000
31		Primes pour application régulière des taxes (Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre II.		
	1 ^{re}	SECTION. — Services communs
	2 ^e	— — Voies et travaux
	3 ^e	— — Traction et matériel
	4 ^e	— — Transports
	5 ^e	— — Perception des recettes et contrôles
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1800.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
1,841,520 »	1,817,520 »	24,000 »	»	
91,016 »	91,016 »	»	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
1,937,536 »	1,913,536 »	24,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		24,000 »		
1,345,975 »	1,348,475 »	»	4,500 »	
18,917,440 »	17,515,282 »	1,404,158 »	»	
54,283,120 »	52,014,870 »	2,268,250 »	»	
20,914,571 »	20,397,945 »	516,626 »	»	
1,937,536 »	1,913,536 »	24,000 »	»	
77,300,642 »	75,188,108 »	4,213,034 »	4,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.		4,208,534 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
<i>Services communs.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
52	a.	Service spécial des bâtiments 25,350 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 20,325 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 44,604 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
33	a.	Service spécial des bâtiments 6,540 »
	b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre 48,100 »
	c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts 52,740 »
	d.	Atelier d'autographie. 2,640 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc.</i>		
54	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures 8,000 »
	b.	Loyer 2,500 »
	c.	Éclairage et chauffage. 1,500 »
	d.	Extension et appropriation des locaux de l'atelier et du dépôt du timbre 20,000 »
	e.	Acquisition de matériel et d'outillage. 11,000 »
	f.	Entretien du matériel et de l'outillage de l'atelier et du dépôt du timbre 2,000 »
	g.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques. 115,000 »
	h.	Approvisionnements divers, menues dépenses 10,000 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
35	a.	Direction centrale et services provinciaux 656,650 »
	b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants 3,140,050 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
56	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs, etc.). 143,800 »
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception). 1,597,200 »
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux). 1,728,600 »
	d.	Convoyage des dépêches postales en transit. 15,000 »
	e.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc. 618,013 »
A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
88,519 »	87,694 »	625 »	.	
110,020 »	100,650 »	9,370 »	.	
170,000 »	158,500 »	11,500 »	.	
568,559 »	546,844 »	21,495 »	.	
AUGMENTATION. . . fr.		21,495 »		
5,708,709 »	5,754,639 »	62,070 »	.	
4,102,013 »	4,043,213 »	59,400 »	.	
7,890,522 »	7,777,852 »	121,470 »	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>	
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations.	fr. 303,000 "
37	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus	55,000 "
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses.	39,602 "
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
38	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
39	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat de livres, reliures, etc.	110,750 "
	b.	Chauffage et éclairage	60,800 "
40	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	103,270 "
	d.	Loyers, frais de régie	346,000 "
	e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	66,000 "
41	"	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION.	
		TROISIÈME SECTION.	
		TÉLÉGRAPHES.	
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
	a.	Direction générale, service central et surveillance du service	512,880 "
42	b.	Bureaux de transmission et de réception; circonscriptions techniques	1,054,420 "
	c.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	140,100 "
	d.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	176,750 "
		<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>	
	a.	Agents de l'administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.	42,315 "
	b.	Services d'exécution (élèves et ouvriers divers)	376,490 "
45	c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	424,470 "
	d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemin de fer, de la police, etc.	94,000 "
		<i>Entretien des lignes, matériel, etc.</i>	
	a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	75,000 "
	b.	Éclairage et chauffage	40,000 "
	c.	Entretien des locaux et du mobilier	25,000 "
44	d.	Entretien des lignes et des appareils.	135,000 "
	e.	Objets de consommation, menues dépenses	52,000 "
	f.	Loyers	11,000 "
	g.	Abonnements à des réseaux téléphoniques	1,000 "
45	"	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne.	
46	"	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges.	
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
7,800,522	7,777,852	121,470	"	
476,027	481,210	"	5,183	
642,000	603,000	39,000	"	
10,000	10,000	"	"	
758,820	723,820	35,000	"	
3,250	3,250	"	"	
9,780,419	9,599,152	195,470	5,183	
AUGMENTATION. . . fr.		190,287		
2,784,156	2,748,231	35,925	"	
937,275	900,915	36,360	"	
335,000	300,000	35,000	"	
2,000	2,000	"	"	
50,000	50,000	"	"	
4,108,431	4,001,146	107,285	"	
AUGMENTATION. . . fr.		107,285		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre III.		
1°		SECTION. — Services communs.
2°		— — Postes.
3°		— — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
47	a.	Direction centrale du service fr. 100,900 »
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre. 509,022 »
	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques. 400,514 »
	d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord. 111,960 »
	e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys 20,800 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés :</i>		
48	»	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
49	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
50	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins
<i>Traction et matériel :</i>		
51	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr. 940,142 »
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc. 315,864 »
	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel. 1,500 »
	d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc. 9,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		Observations.
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget	Augmentation	Diminution	
368,530	346,844	21,495	»	
9,789,410	9,590,152	199,287	»	
4,108,451	4,001,146	107,285	»	
14,266,180	13,047,122	319,067	»	
AUGMENTATION. . . fr.		319,067 »		
1,143,196	1,136,596	6,600	»	
235,280	219,280	16,000	»	
1,540,000	1,540,000	»	»	
99,755	99,755	»	»	
1,266,706	1,274,706	»	8,000	
4,284,917	4,270,517	22,600	8,000	
AUGMENTATION. . . fr.		14,600 »		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
		TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
53	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
54	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
55	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés fr. 18,325 *
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. 12,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
56	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 55
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS.		DIFFÉRENCE		<i>Observations.</i>
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890.	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	•	
5,000 »	5,000 »	»	•	
77,000 »	77,000 »	»	•	
77,000 »	77,000 »	»	•	
22,200 »	22,200 »	»	•	
22,200 »	22,200 »	»	•	
30,325 »	30,325 »	»	•	
30,325 »	30,325 »	»	•	
15,750 »	15,750 »	»	•	
15,750 »	15,750 »	»	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes et télégraphes
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DU BUDGET	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS		DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
demandés au projet de BUDGET REVISÉ de 1890	demandés au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
348,075 *	348,075 *	"	"	
77,596,642 *	75,188,108 *	4,208,534 *	"	
14,266,189 *	13,947,122 *	319,067 *	"	
4,284,917 *	4,270,317 *	14,600 *	"	
5,000 "	5,000 *	"	"	
77,000 "	77,000 *	"	"	
22,200 "	22,200 *	"	"	
30,325 "	30,325 *	"	"	
15,750 *	15,750 *	"	"	
96,446,098 *	91,903,897 *	4,542,201 *	"	
AUGMENTATION. . . fr.		4,542,201 *		

(188)